

**Règlement intérieur 2022 - 2023**

1°) Les élèves doivent être présentes à toutes les répétitions et signaler toutes absences le plus rapidement possible à sa chorégraphe. Les élèves doivent respecter rigoureusement les horaires.

2°) La tenue doit être appropriée à la pratique de la danse (par exemple : tee-shirt, legging / jogging, chaussettes ou chaussons de danse)

3°) Les élèves doivent adopter un comportement correct et respectueux.

4°) Il est interdit de photographier ou de filmer dans les salles de répétition.

5°) La présence des parents ou de tierce personne lors des répétitions est vivement déconseillée.

6°) L’adhésion à notre association engage l’élève à participer à nos manifestations internes comme le spectacle de fin d’année ou externes comme les animations de rue (défilé type « Le Mans fait son cirque ») pour les élèves de plus de 8 ans.

7°) Les adhérents doivent être à jour de leurs cotisations. La cotisation pourra être remboursée uniquement au prorata d’un certificat médical.

8°) En cas de crise sanitaire, le début des cours pourra être retardé, suspendu voir annulé. Selon la situation l’Association Danse La Chasse Royale sera amenée à faire bénéficier aux familles et adhérents d’un avoir.

9°) Autorisation de publication : L’association danse la Chasse Royale est amenée au fil de la saison à se faire connaitre et communiquer sur nos différentes activités. Nous utilisons plusieurs supports de communication (Presse, Réseaux Sociaux, Site internet….) avec les photos et/ou vidéos de nos adhérents. Merci de bien vouloir vous signaler si vous refusez la publication de votre enfant / adhérent.

Sans retour de votre part vous autorisez L’association danse « La Chasse Royale » à reproduire ou faire reproduire librement sur tout type de support de communication les photos ou les vidéos de votre enfant que celui-ci aura pu produire lors d’une activité organisée par l’association de danse.

Je m’engage à signaler par écrit tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

# Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

le père la mère le tuteur légal